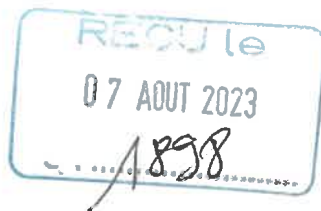


Service : Foncier Aménagement Territoires  
Dossier suivi par : Théo Satta  
Nos Réf : FJ/FA/EL/TS/MA  
Visa Cheffe de service :  
Visa Direction :



Draguignan, le 4 août 2023

Madame le Maire  
Hôtel de ville  
Pl. Général de Gaulle

83460 LES ARCS SUR ARGENS

**Objet : Modification simplifiée N°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Arcs-Sur-Argens - Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture.**

**Siège Social**

11 rue Pierre Clément CS 40203  
83006 DRAGUIGNAN CEDEX

**Antenne de Vidauban**

70 av. du Président Wilson  
83550 VIDAUBAN

**Antenne de Hyères**

727 av. Alfred Décugis  
83400 HYÈRES

**Contact**

Tél. : 04 94 50 54 50  
Mét : [contact@var.chambagri.fr](mailto:contact@var.chambagri.fr)

Madame le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 3 août 2023, nous avons été rendus destinataire du projet de modification simplifiée N°9 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, avant le 3 septembre 2023.

La modification a pour objet de sécuriser l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AUC Les Laurons en :

- Ajustant les contours de l'ER n°113 ;
- Modifiant les Servitudes de Mixité Sociale inscrites au titre de l'article L. 151-41 du code de l'urbanisme ;
- Simplifiant et ajustant l'OAP n°3 par rapport au projet (programme, typologies, voirie, parkings, ...).

Ce dossier, dans l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation particulière.

La Chambre d'Agriculture émet donc un avis favorable sur la modification simplifiée N°9 du PLU des Arcs-Sur-Argens.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, en l'assurance de nos sincères salutations.

**Fabienne JOLY**  
Présidente de la Chambre d'Agriculture

